



Bordeaux, le mardi 29 mars 2011

Monsieur le Recteur,

Le CTPA de ce jour est censé émettre un avis sur les mesures relatives aux créations et aux suppressions de postes dans l'académie.

Les motifs de mécontentement sont nombreux.

Nous attirons en particulier votre attention sur les deux points suivants :

- le traitement accordé aux titulaires de zones de remplacement :

Les mercredi 23 et jeudi 24 mars, les collègues TZR de l'académie ont reçu des courriers les informant de mesures de carte scolaire sur les ZR, les sollicitant pour un éventuel volontariat et leur demandant de répondre avant le 25 mars dernier délai ! Ce matin encore, des collègues ont été prévenus dans la plus grande confusion dans certains établissements de la gironde.

C'est la première fois dans cette Académie que des mesures de carte scolaire sont décidées sans avoir été discutées en amont, au moins en groupe de travail. A aucun moment les organisations syndicales n'ont pu donner leur avis, alors que les textes stipulent pourtant obligatoire leur consultation sur les fermetures des ZR par disciplines et par zones.

Le délai imposé aux collègues pour répondre ainsi que le manque d'information pour cette prise de décision sont inacceptables. De plus, l'incapacité à pouvoir prendre une décision lourde de conséquences tant pour leur vie personnelle que professionnelle est source d'inquiétude, d'angoisse et de colère pour nombre d'entre eux. Seule information fiable à leur disposition : l'étendue des zones des départements et de la région est toujours la même...

Ces mesures officialisent le délitement du remplacement dans le 2nd degré et remet en cause gravement le principe de continuité du service public.

- la dégradation inadmissible des conditions de travail des personnels administratifs, en particulier dans les services déconcentrés.

Les organisations syndicales dénoncent depuis plusieurs années la dégradation des conditions de travail de ces personnels. Depuis votre arrivée, vous avez pris connaissance de la réalité en Aquitaine, que ce soit en visitant certaines inspections académiques (le 6 janvier en gironde par exemple) ou lors des CTPS dans lesquels les représentants des personnels vous ont de nouveau alerté.

Les suppressions de postes annoncées à la rentrée prochaine ne sont pas acceptables.

Le respect républicain de la légalité des choix budgétaires nationaux n'empêche pas les organisations syndicales d'en remettre en cause la légitimité et la nocivité.

Le récent rapport Delevoye sur la perte de sens du travail dans les fonctions publiques de l'Etat donne un éclairage singulier sur cette situation que nous dénonçons aujourd'hui.

**C'est pourquoi aujourd'hui les organisations syndicales
FSU, UNSA, CGT et Cfdt ne participent pas au CTPA.**